

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 3 mai 2018 à 20h00,****À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
5	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
6	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
7	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
10	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
11	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	S	Monique BELLE	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
20	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Denise de MARCH
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
26	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
27	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	MERY	T	Eudes BOUVIER	
31	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
32	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
33	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
34	MOUXY	T	Nicolas MARC	
35	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
36	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND	
37	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 16 <sup>ème</sup> délibération
38	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
39	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
40	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
41	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
42	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
43	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
44	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
45	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
46	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
48	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
49	VOGLANS	T	Martine BERNON	

24 communes présentes



**Absents excusés :**

SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
GRESY-SUR-AIX

Denise de MARCH  
Nicolas JACQUIER  
Didier FRANÇOIS

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Christophe TOUZEAU  
Martine REVOL  
Françoise GRAVIER  
Catherine FABBRI  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Directeur du pôle Eau  
Directrice de cabinet  
Responsable Pilotage de la performance  
Responsable Politique de la Ville  
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 avril 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 197 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 22 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (47 titulaires et 2 suppléants), et 56 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2018

Exécutoire le : 15 MAI 2018

Affichée le : 15 MAI 2018

Visée le : 15 MAI 2018

### RESSOURCES HUMAINES

#### Nombre de représentants du personnel au sein du Comité Technique et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Monsieur le Président rappelle que des délibérations concordantes ont été prises par Grand Lac et le CIAS respectivement les 15 mars 2018 et 27 mars 2018 afin de créer un Comité technique unique et un CHSCT unique compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération Grand Lac et de son CIAS. Grand Lac est en charge, conformément à ces délibérations, du comité technique et du CHSCT.

Pour rappel, les délibérations précédentes avaient actées le paritarisme numérique du comité technique et du CHSCT et la répartition des sièges des représentants des élus selon les différents cas de figure possible présentés ci-dessous et dans une logique de paritarisme avec les représentants titulaires du personnel:

	GRAND LAC	CIAS
4 représentants	2	2
5 représentants	2	3
6 représentants	3	3

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1 et le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue lors du CT du jeudi 26 avril 2018, et que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 430 agents, Monsieur Le Président propose :

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- De confirmer le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléants, selon la répartition des sièges prévue dans les délibérations concordants du 15/03/2018 et 27/03/2018.
- De décider que l'avis des représentants de la collectivité soit recueilli.

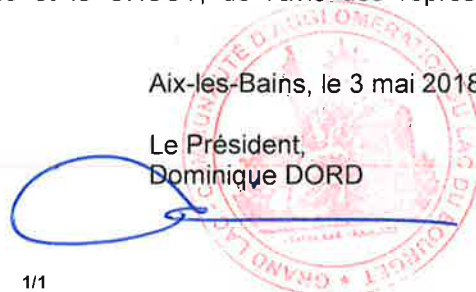
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- DECIDE de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- CONFIRME le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléants.
- DECIDE le recueil, par le comité technique et le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité.

- Délégués en exercice : 70  
- Présents : 49  
- Votants : 56  
- Pour : 55  
- Contre : 0  
- Abstentions : 1  
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 mai 2018

Le Président,  
Dominique DORD



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Nombre de représentants du personnel au sein du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/05/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/05/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2339 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180503-d2339-DE

---

**Date de décision :** 03/05/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.2. Autres délibérations